



séparation d'un vie maritale et prêt immobilier

Par **doudine**, le **07/04/2011** à **16:39**

bonjour,

je viens de faire construire une maison qui nous a été livrée début octobre 2010 mais moi et mon conjoint souhaitons nous séparer.
nous ne sommes pas mariés mais vivons en vie maritale depuis 17 ans et avons deux enfants. les revenus de mon futur ex conjoint sont les plus importants du foyer.
je voulais savoir comment faire s'il décidait de garder la maison (ce qui ne me poserait pas de prob).
nous avons un compte joint, puis-je ouvrir un compte perso dans une autre banque ? cela ne va-t-il pas poser problème que mon salaire ne soit plus versé sur le compte commun puisqu'il était compris dans le prêt immobilier ?
faut-t-il que parallèlement à mon compte perso, je garde le compte commun avec mon futur ex ?
est-on obligé de signifier à la banque notre séparation ? (nous voudrions faire un essai pour voir s'il s'en sort financièrement tout seul avec la maison)
existe-t-il une autre solution que la vente en cas de refus de la banque de laisser mon conjoint assumer seul l'emprunt ?

merci de votre aide

Par **Domil**, le **07/04/2011** à **17:55**

Vous n'avez pas de conjoint. Pour la loi, vous êtes deux étrangers sans aucun intérêt commun. Vous faites ce que vous voulez de votre salaire sans aucun compte à rendre à votre concubin (je vous conseille de vous désolidariser du compte joint)
La banque se moque que vous soyez ensemble ou pas, vous êtes co-emprunteur du prêt et vous le restez tant que le prêt n'est pas soldé.
Si votre concubin veut garder la maison, il doit vous racheter votre part, prendre un prêt à son seul nom et solder le prêt commun.